

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 17 décembre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etait absent et représenté Monsieur :

Gérard BRAMOULLÉ représenté par Sophie JOISSAINS.

Etaient absentes et excusées Mesdames :

Emmanuelle CHARAFE - Maryse JOISSAINS MASINI.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM 002-9047/20/BM

■ Approbation d'un avenant à la convention de cession du droit à valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

MET 20/16893/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a conclu avec SONERGIA une Convention de cession du droit à valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) pour une durée arrivant à échéance le 31 décembre 2020.

La 4ème Période du dispositif des CEE, devant initialement se terminer le 31 décembre 2020, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021 par le décret n°2019-1320 du 9 décembre 2019.

La Métropole souhaite par conséquent calquer la durée de ladite Convention à la durée de la 4ème Période et prolonger ainsi la durée de la Convention de cession du droit à valorisation des Certificats d'Economies d'Energie jusqu'au 31 décembre 2021.

C'est pourquoi, il est proposé d'approuver la prolongation de cette convention à travers un projet d'avenant par lequel :

- La Métropole s'engage sur une période courant jusqu'au 31 décembre 2021 à céder à SONERGIA les droits à CEE générés par les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole.
- SONERGIA s'engage à acquérir ces droits pour un prix fixé à 5 000 euros par Giga Wh.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Signé le 17 Décembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 décembre 2020

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2019-1320 du 9 décembre 2019 relatif aux certificats d'économies d'énergie et à la prolongation de la quatrième période d'obligation du dispositif ;
- La délibération FAG n° 036-5335/19/BM approuvant la convention de cession du droit à la valorisation des certificats d'Economie d'Energie (CEE) ;
- La délibération n° HN 001-8073/20CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il appartient au Bureau de la Métropole d'approuver la prolongation de la convention de cession des droits à valorisation des CEE jusqu'à la fin de la 4ème période à savoir le 31 décembre 2021.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant ci-annexé entre la Métropole et Sonergia portant engagement de cession, sur la période courant jusqu'au 31 décembre 2021, des droits à CEE issus des travaux réalisés pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Article 2:

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Signé le 17 Décembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 décembre 2020

Article 3 :

Les recettes seront constatées au budget 2021 de la Métropole – Sous Politique A131 – Nature 75888 – Fonction 020.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Commande publique,
Transition écologique et énergétique,
Aménagement, SCOT et planification

Pascal MONTECOT